



Direction : M. Dominique DEBOSSCHERE

Tél et Fax 067/333408

Internet : www.stvincent.be

Mail : dir.elay@stvincent.be

***Bienvenue à
l'école
Saint-Vincent***

Renseignements pratiques

1. Heures d'ouverture

L'école est ouverte de 7 h 45 à 15 h 40 (12 h 30 le mercredi)

2. Horaires des cours

L'avant-midi : 8 h 25 à 12 h 10

L'après-midi : 13 h 30 à 15 h 10

3. Les garderies : 067/44 27 38 (Saint-Nicolas) 067/ 33 33 94 (L'Après s'cool)

Elles sont ouvertes de 6h30 à 8h le matin et de 15h40 à 18h30 le soir, de 12h30 à 18h30 le mercredi.

Elles comprennent une étude pour le primaire.

Ce sont 2 « ASBL » indépendantes de l'école...

4. Un rang

En fin de journée vers la rue de Steenkerque.

5. Les prix (sous réserve de modification)

Potage : 0,25 €

Repas chauds : 4 € pour les maternelles

5.5 € pour les primaires (à commander sur le site Internet).

Piscine : 7,5 €/leçon (bonnet, entrée + car)

Journal de classe, fournitures scolaires, ... : gratuit.

6. Les comptes

Facturation établie chaque fin de mois (dernier vendredi), à payer pour le 10 du mois suivant.

7. Sport

Natation : 1 semaine sur 2 à la piscine de Soignies (maillot, essuie) dans un sac approprié. Le bonnet est fourni par l'école.

Gymnastique : toutes les semaines : tee-shirt blanc (neutre) à manches courtes, short bleu marine ou noir (neutre), babys ou chaussures de sport (qui ne servent que pour la gymnastique). Le tout dans un sac nommé.

Organisation

➤ **Structure**

L'école Saint-Vincent (Eloy) comprend une section maternelle et le premier degré du primaire (1ères et 2èmes années)

La section maternelle compte 8 classes dont une classe d'accueil pour les tout petits qui peuvent y entrer à partir de 2 ans et demi accomplis. Elle dispose d'une cour intérieure (le patio), d'une plaine de jeux et d'une salle de gymnastique avec parquet.

La section primaire compte 7 classes de 1^{ère} et 2^{ème} qui bénéficient de l'appui d'un enseignant supplémentaire permettant un meilleur suivi des enfants (4 périodes de co-enseignement par classe).

➤ **Les enfants de maternelles**

Leurs parents peuvent les conduire jusque dans les classes. Les institutrices s'y trouvent à partir de 8h15.

En fin de matinée ou en fin de journée, les parents attendent à l'extérieur de l'école, côté rue Félix Eloy. Les enfants sont ramenés dans le réfectoire. Sauf autorisation de la Direction, un enfant n'est jamais repris dans la classe.

➤ **Les enfants de primaire**

Leurs parents les conduisent dans le hall ou dans la cour. S'il y a des messages à transmettre aux titulaires, ils peuvent être confiés à l'enseignante se trouvant dans le hall.

Nous demandons aux parents de ne pas s'attarder ni dans le hall, ni dans la cour.

En fin de journée, les parents attendent à l'extérieur de l'école, côté rue Chanoine Scarmure. Ce n'est qu'après le passage des rangs qu'ils entrent dans la cour pour reprendre leurs enfants.

➤ **Les plus de l'école**

- ✓ Des options « foot-études » « athlétisme-études » et « gym-études » à partir de la 1^{ère} primaire.
- ✓ Des ateliers variés organisés par l'association des parents.
- ✓ Un espace vert agréable.
- ✓ **Et surtout...** une équipe dynamique pratiquant des méthodes actives axées sur la construction des savoirs et le développement des compétences, avec en primaire, le choix d'un maître d'adaptation pour un meilleur encadrement des enfants ainsi qu'un accompagnement personnalisé de l'élève en difficulté.
- ✓ Des activités favorisant le passage maternel-primaire et primaire-secondaire.

Recommandations

- Les enfants ont tendance à abandonner leurs manteaux, pulls, bonnets, cartables ou sacs divers un peu partout. Un objet marqué retrouvera facilement le chemin vers son propriétaire.

- Evitez que votre enfant ne vienne à l'école avec des objets de valeur (jeux, bijoux, ...). L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets. Les jeux électroniques, radios, gsm, ... sont, quant à eux, strictement interdits, et donc automatiquement confisqués. Il en va de même en ce qui concerne les armes réelles ou fictives, les couteaux de poche, ...

- Pour les enfants en âge d'obligation scolaire (dès la troisième maternelle), une absence de plus de 2 jours doit obligatoirement être couverte par un certificat médical, faute de quoi elle sera considérée comme illégale et dénoncée à l'administration. Une absence d'un ou deux jour(s) doit, quant à elle, être justifiée par un mot des parents. L'école met à votre disposition des cartes d'absence (conseillées par la vérification). Celle-ci met aussi l'accent sur les mots d'excuses parentaux trop fréquents !

- **Administratif**
Pour un dossier complet, les documents suivants doivent être complétés et remis à l'école :
 - La fiche d'inscription.
 - Une composition de ménage récente (administration communale <https://soignies.be> ou <https://mondossier.rrn.fgov.be>).

Et surtout...

En cas de problème, n'hésitez jamais à prendre contact pour demander une explication, exprimer votre mécontentement ou votre inquiétude.

Ensemble, il est toujours possible de trouver une solution.